

collecti•n
junior

Racket

comment réagir ?



Dans ton école ou ailleurs, si quelqu'un veut te prendre quelque chose qui t'appartient contre ta volonté, en te faisant peur, en utilisant la force physique, la menace ou l'intimidation ...



c'est du racket !

Ce que tu peux faire pour éviter d'être victime du racket



* (smartphone, mp3, vêtements de marque, etc.)

Les agresseurs n'aiment pas les témoins :

3

ne reste pas isolé pendant la récréé ou dans la rue.



sur le chemin de l'école, tu seras plus en sécurité en groupe avec tes copains et copines.

4

Tu es victime de racket...

Parles-en autour de toi, à tes parents, à tes professeurs, à tes copains et aux policiers.



Accompagné de ta mère ou de ton père, tu permettras aux policiers, par ton témoignage, d'agir vite pour faire cesser le problème !

Il faut briser la loi du silence !

Le racket, c'est interdit !

Le racket est sévèrement puni par la loi ! L'agresseur (même s'il a moins de 18 ans) peut être jugé et condamné à une forte amende et à une peine de prison.

Les policiers intervenants en milieu scolaire

Sais-tu que des policiers de ton quartier, de ton arrondissement, de ta commune viennent régulièrement à la rencontre des élèves dans les écoles, collèges et lycées ?

Ce sont des occasions, pour toi et tes copains, de discuter avec eux des sujets qui te préoccupent : drogues, violences, racket, les mineurs et la loi, etc.

Parles-en à tes professeurs, ils pourront les inviter à venir dans ta classe.



Pour contacter ces policiers de prévention, connecte toi sur le site de la Préfecture de Police, tu y trouveras les coordonnées de chaque commissariat.





Numéros de téléphone et sites internet utiles...

- **17** police
- **18** pompiers
- **15** SAMU
- **112** Appel d'urgence européen
- **08 842 846 37** ou **08 Victimes**
- **119** Enfance maltraitée
www.allo119.gouv.fr
- **0 808 807 700** Jeunes violences écoute
www.jeunesviolencesecoute.fr
- **0 800 234 236** Fil santé jeunes
www.filsantejeunes
- **116 000** SOS Enfants disparus
www.116000enfantsdisparus.fr
- **01 53 29 24 24** Le défenseur des droits
www.defenseurdesdroits.fr
- www.ado.justice.gouv.fr
- www.jeunes.gouv.fr

édition 10 2013

illustrations : Nebojsa Dedic - impression : imprimerie DOSTL